



Divorce apres 12 ans de separation

Par **DUBOS_old**, le **16/09/2007 à 18:25**

pouvez-vous m'indiquer si il y a une procédure de divorce allégé, et sans frais d'avaocat pour le cas suivant:
nje suis séparée de fait depuis 06/1995 (mariée sous régime séparation de biens) aves déclaration fiscale séparée depuis 1995 , les enfants sont majeurs ,pas de pension à verser et nous n'avons plus aucun bien en commun.Nous sommes d'accord pour divorce à l'amiable dans les meilleurs délais .
Merci de m'indiquer les démarches à effectuer , les frais éventuels .
Cordialement

Par **Upsilon**, le **16/09/2007 à 18:54**

BOnjour !
Contactez un avocat qui engagera une procédure de divorce pour rupture de vie commune depuis (largement) plus de 2 ans. Cette procédure est allégée, accélérée, et ne sera pas aux torts exclusifs de celui qui a quitté le domicile.
Vous ne risquez donc plus grand chose, hormis une demande reconventionnelle de votre mari (sorte de contre attaque procédurale ...).
Cordialement,
Upsilon.